



Écrit par Yvon Lefebvre
23-03-2007

Québec, le 21 mars 2007
Madame Sylvie Boucher
Députée fédérale de Beauport-Limoilou
Secrétaire parlementaire du Premier ministre
2000 Avenue Sansfaçon, Suite 101
Québec, Qc G1E 3R7
Objet : Accès à la Baie de Beauport à l'été 2007

Chère madame Boucher,

La présente correspondance fait référence au réaménagement du site de la Baie de Beauport dans le cadre des fêtes du 400^e anniversaire de la ville de Québec. Nous avons appris que des discussions sont en cours entre différents intervenants et qu'une décision imminente doit être prise concernant une ouverture limitée ou une totale fermeture du site de la Baie de Beauport (BdB) pour l'été qui vient. En tant qu'usager et président de l'Association des kitesurfeurs et véliplanchistes[1], nous n'avons pas eu jusqu'à maintenant l'opportunité de faire connaître notre point de vue à ce sujet.

Compte tenu de votre implication très appréciée dans ce dossier, nous considérons important, avant qu'une décision ne soit prise, de soumettre à votre attention les considérations suivantes, pour les faire connaître auprès des intervenants impliqués, soit le Port et la Ville de Québec :

- Selon ce qui est prévu dans le cadre des travaux en cours, il ne serait pas nécessaire de fermer complètement la zone identifiée comme la « pointe des véliplanchistes » pour permettre à l'entrepreneur d'effectuer ses travaux sur le site durant la période estivale;
- Rappelons qu'il y a 25 ans les véliplanchistes ont été les pionniers sur le site. Ils l'ont utilisé à leur risque et péril, sans sécurité ni organisme responsable en terme d'assurance. Il en est toujours ainsi pour d'autres sites que nous fréquentons et cela avec l'accord et même l'appui de municipalités[2] dans certains cas; Bien que nous puissions utiliser d'autres sites à l'occasion, le site de la BdB demeure le plus important pour nous, parce qu'il est le seul permettant de pratiquer nos activités nautiques par toutes conditions de vent et de marée;

En conséquence, dans l'hypothèse d'une fermeture du site, nous demandons qu'un accès soit conservé pour les véliplanchistes et kitesurfeurs pour la partie nord qui demeurerait ouverte et accessible malgré les travaux en cours. S'il y a lieu, une mention de non responsabilité des bris et blessures corporelles pour les utilisateurs pourrait être faite, comme il est implicitement convenu pour d'autres sites utilisés. Il est bien évident qu'il n'y aurait pas d'école de planche à voile ou de kitesurf, ni d'organisation de compétitions ou autres.

Cette suggestion ne lèserait personne puisque cette zone nous a toujours été attirée dans le passé ainsi que dans le cadre du projet en cours. Cette zone, nommée la pointe des véliplanchistes, serait la seule disponible durant les travaux au cours de l'été 2007. Pour la population qui souhaite une vue ou se promener le long du fleuve, il existe beaucoup d'autres possibilités, alors que dans notre cas il n'existe pas de solution de rechange au site de la BdB.

À l'instar de la situation vécue dans le passé à la BdB alors qu'il n'y avait pas d'organisme en charge et de sécurité en place et comme cela est aussi le cas pour d'autres sites[3] que nous fréquentons, nous croyons qu'il serait possible de convenir d'une entente et de modalités appropriées qui puissent satisfaire les préoccupations des principaux intervenants concernés : le Port, la Ville de Québec et l'entrepreneur, pour un accès qui nous est essentiel. C'est de cette possibilité dont nous aimerions discuter avec les responsables

concernés. Nous apprécierions votre intervention en ce sens pour nous permettre de présenter nos suggestions à cet égard.

En terminant, nous vous réitérons nos remerciements et notre appréciation pour votre appui à nos démarches.

Veillez agréer, Chère madame Boucher, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Yvon Lefebvre

Président AKVQ2882

Terrasse du Fleuve Lévis, Qc G6V 9W

6418 834-2580

cc : M. Ross Gaudreault, Directeur général Administration portuaire de Québec

Mme Andrée P. Boucher, Mairesse, Ville de Québec

M. André P. Letendre, Président arrondissement Beauport

[1] Association regroupant plus de 200 membres payants et dûment enregistrée selon la Partie III de la Loi sur les compagnies. Site Internet : www.akvq.ca.

[2] Nous avons une entente avec une municipalité à l'effet que certains de nos responsables ont une clé qui permet d'ouvrir la barrière d'un site permettant ainsi un accès contrôlé par les véliplanchistes et kitesurfs. Cette barrière est fermée et cadenassée une fois l'activité terminée. Cette situation qui persiste depuis une quinzaine d'années est tout à fait satisfaisante pour la municipalité qui nous apporte son appui pour la pratique de notre activité. Il n'y a aucune sécurité officielle en place et cela n'a jamais causé problème au niveau des responsabilités de chacune des parties.

[3] Ces sites nécessitent des conditions de vent et de marée très spécifiques et ne peuvent remplacer l'accès à la BdB.

Dernière mise à jour : (29-03-2007)

Fermer la fenêtre